

Accords fiscaux—Loi

pouponnière, l'hôpital pour enfants a dû envoyer à Calgary les femmes sur le point d'accoucher prématurément. Le projet de loi dont nous sommes saisis va encore empirer la situation.

Je puis dire aux députés que la situation actuelle des jeunes familles et des personnes âgées est tout simplement aberrante. Le projet de loi ne fera qu'ajouter à leurs problèmes. Il témoigne d'un manque absolu de perspicacité. Le gouvernement devrait le retirer. Nous ne devrions plus avoir à nous en occuper. Il me met dans une telle colère que j'ai du mal à poursuivre.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je suis un peu déçu d'avoir à prendre la parole sur le projet de loi C-96 aujourd'hui et plus précisément sur la motion du gouvernement qui aura pour effet de mettre fin au débat sur les coupures dans le financement des programmes établis. Si je dis être déçu, c'est parce que je ne pense pas que les Canadiens et les gouvernements provinciaux ont eu suffisamment de temps pour discuter de ce projet de loi et y penser à fond avant de faire connaître leur position au gouvernement fédéral.

Je viens tout juste de signer 632 lettres de félicitations que j'enverrai aux étudiants de douzième année de ma circonscription. Ces jeunes qui passent de l'école secondaire à l'université trouveront cette transition extrêmement difficile parce que le fardeau fiscal sera passé du Trésor fédéral au Trésor provincial. À l'Île-du-Prince-Édouard, notre assiette fiscale est très limitée. Dans cette province, la taxe de vente et les autres formes d'imposition sont très lourdes. Tout comme à Terre-Neuve, notre taxe de vente augmente constamment au point d'avoir des effets négatifs sur la croissance de l'économie provinciale.

En plus d'assumer des frais de scolarité plus élevés en raison d'une augmentation des frais d'inscription ou d'autres mesures d'accroissement des revenus des universités, la plupart de ces 632 étudiants auront de la difficulté à se trouver un emploi d'été qui leur permette de soutenir les efforts qu'ils déploient pour acquérir une meilleure éducation. Je sais que beaucoup d'entre eux viendront me rencontrer à mon bureau. Ils iront dans les centres de main-d'œuvre pour se faire dire qu'il n'y a pas beaucoup d'emplois disponibles. Un seul sur trois est susceptible de se trouver du travail.

L'agriculture à l'Île-du-Prince-Édouard a traversé l'une de ses pires années depuis longtemps. Les fermiers qui étaient habituellement capables de vendre leurs produits—du moins les pommes de terre—à un prix convenable les répandent tout simplement dans leurs champs cette année. Je devrais bien sûr mentionner que nous avons été les bénéficiaires d'un fonds de 6 millions de dollars institué par Ottawa et qui a certes été apprécié. Il a été établi sous la forme d'un programme de diversification des cultures. C'était malheureusement trop peu et trop tard. Si le même montant avait été accordé au gouvernement provincial en novembre ou décembre dernier, alors que les ministères fédéral et provincial de l'Agriculture savaient parfaitement qu'il y avait surabondance de pommes de terre sur le marché mondial, ce programme de diversification aurait probablement permis d'obtenir un meilleur prix pour le reste des récoltes.

Je voudrais maintenant passer en revue les effets qu'aura le projet de loi C-96 pour l'Île-du-Prince-Édouard entre la présente année financière et l'année financière 1992. Nous voyons

qu'il fera diminuer ses rentrées d'argent d'environ 40.8 millions de dollars. Cette année, les paiements à l'Île-du-Prince-Édouard seront amputés de 1.6 millions. En 1987-1988, ce chiffre passera à 3.4 millions; en 1988-1989, à 5.4 millions, et en 1989-1990, à 7.6 millions. Ce manque à gagner atteindra 10 millions en 1990-1991, et 12.7 millions en 1991-1992. La plupart des provinces de l'Atlantique ne peuvent pas absorber un tel manque à gagner. Elles ne disposent tout simplement pas de l'assiette fiscale nécessaire pour combler la différence.

Je lisais plus tôt aujourd'hui un article publié dans le *Telegraph-Journal*. L'article est daté du 26 décembre 1985 et rapporte les paroles du ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, John Baxter. D'après lui, il sera difficile de convaincre les gens du Nouveau-Brunswick d'accepter d'autres mesures d'austérité devant le manque de modération du gouvernement fédéral. C'est là que réside à mon avis le point crucial. Il est très difficile de faire accepter aux gens de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve des mesures de réduction du déficit qui frappent les services de santé et l'éducation quand ils considèrent certaines des mesures qu'a prises le gouvernement. Je veux parler du milliard de dollars englouti dans l'opération de renflouement de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque.

Il leur est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement fédéral devrait demander aux provinces de supporter une plus grande partie de la charge. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard connaissent d'autres formes de taxation, que l'on pourrait qualifier de détournées, notamment l'augmentation du coût des traversiers, des frais d'entrée dans le parc national et surtout l'imposition, pour la première fois, de droits d'inspection des pommes de terre. Lorsqu'ils voient un cabinet de 40 membres, le plus important que le pays ait jamais connu, ils se demandent ce qui se passe. Les mesures mises en place à propos des militaires et des fonctionnaires en retraite, qui ne peuvent plus recevoir de prestations d'assurance-chômage parce que leur pension est maintenant considérée comme un revenu, représentent une importante perte de recettes pour la province. Le pouvoir d'achat de ces gens s'en trouve diminué, ce qui a des conséquences pour toute l'économie locale. On peut associer cela à l'absence de création d'emplois dans la province.

● (1210)

Selon le gouvernement, c'est l'entreprise privée qui sera le moteur de la croissance. C'est peut-être vrai dans certaines régions, mais certainement pas dans la région atlantique où l'entreprise privée est limitée à des sociétés ayant entre 1 et 5 employés. Nous n'avons pas de grandes usines employant 1,000 ou 2,000 personnes. L'entreprise privée ne peut pas créer des emplois pour tout le monde.

J'approche de la fin du temps qui m'est alloué. J'aurais aimé continuer, car ce projet de loi aura des effets néfastes très prononcés sur ma province et l'ensemble de la région atlantique. J'espère que le gouvernement prendra des dispositions pour la région atlantique, de sorte que ces provinces bénéficient de services de soins et d'un enseignement postsecondaire de qualité, comme les provinces mieux nanties.

Un nouveau collège vétérinaire va ouvrir ses portes à Charlottetown et je me demande quel sera l'effet des coupures sur